

LISTE DE PRIX BRUNEX BLOCTOOL HAWA SUONO

2021-1



PRIX PARFAIT



SERVICE OPTIMAL



LIVRAISON RAPIDE

BRUNEX SWISS DEAL :
**LA MEILLEURE TECHNOLOGIE
AU PRIX PARFAIT**



BRUNEX BLOCTOOL HAWA SUONO



LA NOUVELLE PORTE POUR VOS CLIENTS. SYSTÈME DE PORTES COULISSANTES INSONORISÉES BRUNEX BLOCTOOL HAWA SUONO – DE NOUVELLES PERSPECTIVES POUR LA FERMETURE DE PIÈCES

Pour la première fois, les portes coulissantes peuvent également être mises en oeuvre dans le domaine privé, dans des situations d'installation esthétiquement exigeantes, avec une véritable valeur ajoutée pour l'utilisateur. Tous les avantages d'une porte coulissante – faible encombrement et accessibilité aux handicapés, par exemple – sont associés à une isolation acoustique allant jusqu'à $R_{w,P} \leq 39$ dB. Avec le système BRUNEX BLOCTool Hawa Suono, vous avez en outre la possibilité d'employer l'élément de porte pour créer de manière ciblée un effet spécifique dans la pièce. L'expression que confèrent les portes coulissantes rejoint parfaitement le style réduit de la construction suisse et contribue à une ambiance de loft en vogue. Par le choix des surfaces et couleurs vous pouvez placer des accents pointus; mêmes avec des designs individuels et sujets photographique selon vos projets



**HOTLINE BRUNEX.
VOTRE LIGNE DIRECTE VERS
TOUTES LES INFORMATIONS
TECHNIQUES.**

0800 555 014

Nous nous réjouissons de votre appel !

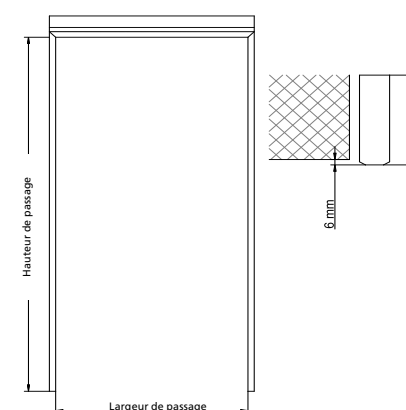
Du lundi au vendredi

le matin de 10h00 à 11h30

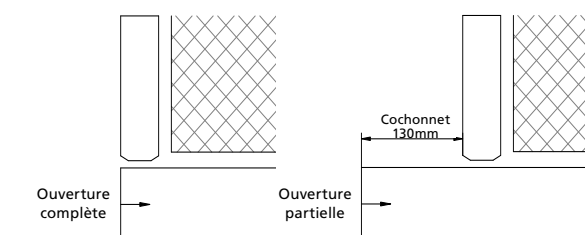
l'après-midi de 14h00 à 16h00

VUE D'ENSEMBLE DU SYSTÈME

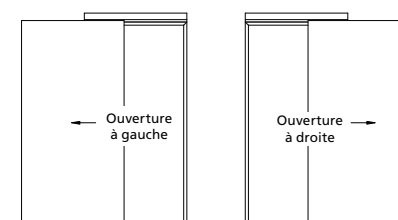
COTES DE PASSAGE



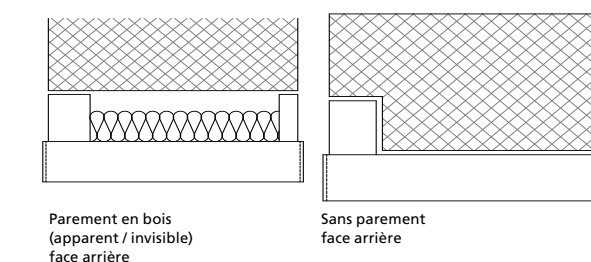
SYSTÈME À OUVERTURE INTÉGRALE / À OUVERTURE PARTIELLE



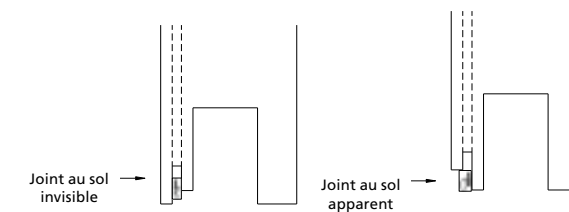
SENS DU COULISSEMENT (GAUCHE / DROITE)



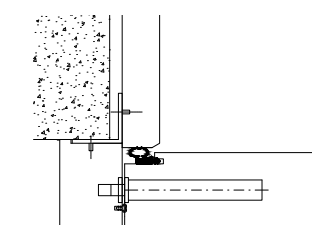
SITUATION D'ENCASTREMENT / LINTEAU



JOINT AU SOL APPARENT / INVISIBLE



POTEAU DE BUTÉE



BRUNEX BLOCTOOL HAWA SUONO

SYSTÈME DE PORTES COULISSANTES ANTIBRUIT
JUSQU'À $R_{w,P} \leq 39$ dB.



CALCUL DES PRIX

Marche à suivre :

Étape 1 Embrasure bloc BLOCTool Hawa Suono 100 H

Définissez la hauteur, la largeur et la profondeur de passage et les surfaces.

Étape 2 Ouvrant

Définissez le type de porte, la surface de la porte et l'ensemble des ferrures.

I) SÉLECTION DU SYSTÈME

à ouverture partielle (largeur de porte = largeur de passage + 60 mm)

à ouverture intégrale (largeur de porte = largeur de passage + 190 mm)

EXEMPLE DE CALCUL

BRUNEX BlocTool Hawa Suono	CHF /pce.
Système à ouverture intégrale	
Cotes de passage 2150 x 950 x 180 = largeur de l'ouvrant 1140 mm	653,-
Ouverture à gauche	-
Ouverture à gauche	292,-
Parement en bois invisible côté contre-paumelle (face arrière)	73,-
Ensemble ferrures Hawa Suono 1101 à 1400 mm	1.325,-
Total	2.343,-
Ouvrant	
NOVA PUR FSC® (option parement alu)	635,-
C) Joint au sol invisible installé	218,-
F) Option ganzöffnend (Einlegeholz)	86,-
Total Ouvrant	939,-
ÉLÉMENT BRUT	3.282,-



II) BLOCTOOL HAWA SUONO

A)	=< 150	=< 220	=< 290	> 290
Largeur de passage jusqu'à 1000 mm ; Hauteur de passage jusqu'à 2200 mm	CHF 647,-	CHF 653,-	CHF 676,-	CHF 744,-
Largeur de passage jusqu'à 1000 mm ; Hauteur de passage jusqu'à 2600 mm	CHF 710,-	CHF 737,-	CHF 769,-	CHF 838,-
Largeur de passage jusqu'à 1200 mm ; Hauteur de passage jusqu'à 2100 mm	CHF 680,-	CHF 704,-	CHF 741,-	CHF 811,-
Largeur de passage jusqu'à 1200 mm ; Hauteur de passage jusqu'à 2600 mm	CHF 731,-	CHF 764,-	CHF 803,-	CHF 873,-

B) Ensembles ferrures (en fonction de la largeur de porte)	CHF
Ensemble ferrures Hawa Suono 700-900 mm	1.210,-
Ensemble ferrures Hawa Suono 901-1100 mm	1.285,-
Ensemble ferrures Hawa Suono 1101-1400 mm	1.325,-

C) Options	CHF
Parement AluClip incolore anodisé pour des largeurs de porte de 700 à 900 mm	242,-
Parement AluClip incolore anodisé pour des largeurs de porte de 901 à 1100 mm	266,-
Parement AluClip incolore anodisé pour des largeurs de porte de 1101 à 1400 mm	292,-
Parement en matériaux dérivés du bois correspondant à l'hubriserie – pour des largeurs de porte de 700 à 900 mm	sur demande
Parement en matériaux dérivés du bois correspondant à l'hubriserie – pour des largeurs de porte de 901 à 1100 mm	sur demande
Parement en matériaux dérivés du bois correspondant à l'hubriserie – pour des largeurs de porte de 1101 à 1400 mm	sur demande
Parement en bois invisible face arrière	73,-
Parement en bois apparent correspondant à l'embrasure	140,-

Largeur =< 1000 ; Hauteur =< 2100	=< 150	=< 220	=< 290	> 290
Embrasure avec placage / différentes essences sur demande	sur demande			
Embrasure avec revêtement HPL (Argolite / autres fabricants sur demande)	sur demande			
Embrasure apprêtée	CHF 79,-	CHF 88,-	CHF 98,-	CHF 107,-
Embrasure peinte en RAL/NCS	CHF 226,-	CHF 236,-	CHF 248,-	CHF 258,-
Embrasure vernie naturel	CHF 117,-	CHF 127,-	CHF 138,-	CHF 159,-

BRUNEX BLOCTOOL HAWA SUONO

SYSTÈME DE PORTES COULISSANTES ANTIBRUIT
JUSQU'À RW ,P ≤ 39 DB.



III) RECHERCHE DU PRIX DE L'OUVRANT

Déterminer la surface de la porte / système à ouverture partielle

Dimensions de passage à partir d'une largeur / longueur de	1'975	2'025	2'075	2'125	2'175	2'225	2'275
796	1.85	1.89	1.94	1.98	2.03	2.07	2.12
846	1.95	2.00	2.04	2.09	2.14	2.19	2.23
896	2.05	2.10	2.15	2.20	2.25	2.30	2.35
946	2.15	2.21	2.26	2.31	2.36	2.42	2.47
996	2.26	2.31	2.37	2.42	2.48	2.53	2.59
1'046	2.36	2.42	2.47	2.53	2.59	2.65	2.70
1'096	2.46	2.52	2.58	2.64	2.70	2.76	2.82
1'146*	2.56	2.63	2.69	2.75	2.81	2.88	2.94
1'196*	2.67	2.73	2.80	2.86	2.93	2.99	3.06

(*) Majoration pour Surdimensionnement + 20%

Déterminer la surface de la porte / système à ouverture intégrale

Dimensions de passage à partir d'une largeur / longueur de	1'975	2'025	2'075	2'125	2'175	2'225	2'275
766	2.05	2.10	2.15	2.20	2.25	2.30	2.35
816	2.15	2.21	2.26	2.31	2.36	2.42	2.47
866	2.26	2.31	2.37	2.42	2.48	2.53	2.59
916	2.36	2.42	2.47	2.53	2.59	2.65	2.70
966	2.46	2.52	2.58	2.64	2.70	2.76	2.82
1'016*	2.56	2.63	2.69	2.75	2.81	2.88	2.94
1'066*	2.67	2.73	2.80	2.86	2.93	2.99	3.06
1'116*	2.77	2.84	2.90	2.97	3.04	3.11	3.17

(*) Majoration pour Surdimensionnement + 20%

A) Type de porte	certifié jusqu'à	CHF / m ²
NOVA PUR 51 FSC® (option parement alu)	–	251,–
CONFORT ALU	–	368,–
CONFORT ALU FSC®	–	420,–
CONFORT ALU PUR FSC®	jusqu'à 34 dB	445,–
SILENCIUM ALU 51	jusqu'à 34 dB	368,–
SILENCIUM ALU 59	jusqu'à 39 dB	420,–
SILENCIUM ALU 51 FSC®	jusqu'à 34 dB	420,–
SILENCIUM ALU 59 FSC®	jusqu'à 39 dB	479,–

B1) Ensemble ferrures (joint au sol apparent)	CHF 204,–
Baguette d'encadrement large en haut / en bas	
2 Fraisage de la bride de support	
1 Rainure de porte coulissante non traversante en bas	
1 Fraisage de la feuillure de seuil	
1 Installation du joint au sol	
3 Usinage de la feuillure côtés 1 à 3	
3 Fraisage et installation du joint côtés 1 à 3	

E) Option verrouillable	CHF 866,–
1 serrure à mortaiser.SUONO RS20 (RZ/PZ/WC) Dorn 80	
1 gâche SBX-BTS-H (exécution en INOX)	
profil de butée (bois massif)	

C) Ensemble ferrures (joint au sol invisible)	CHF 218,–
Baguette d'encadrement large en haut / en bas	
2 Fraisage de la bride de support	
1 Rainure de porte coulissante non traversante en bas	
1 Fraisage de la feuillure de seuil	
1 Bodendichtung einbauen	
3 Usinage de la feuillure côtés 1 à 3	
3 Fraisage et installation du joint côtés 1 à 3	

F) Option d'ouverture complète	CHF
1 x Bois d'incrustation pour joint	86,–

D) Options (revêtement de surface, traitement de la surface, placage des chants, etc.)	CHF
Fraisage de la poignée cuvette côté feuillure (rond / carré)	24,–
Fraisage de la poignée cuvette côté recouvrement (côté feuillure (rond / carré))	24,–
Fraisage de la poignée à ressort (p. ex. Schänis 1607)	29,–
Autres options (découpe vitrage, revêtement des chants, surfac-es, revêtement de surface)	voir la liste de prix pour portes intérieures

PRÉVOYANCE RESPONSABLE

Ces dernières années, BRUNEX a revisité bon nombre de ses approches afin de bien se positionner en tant que marque suisse pour l'avenir. À cet égard, le développement durable a été à la fois une exigence et le principe directeur sous-tendant la numérisation des processus et le développement de produits innovants. Les portes, cadres et systèmes de parois BRUNEX remplissent aujourd'hui les attentes élevées des revendeurs spécialisés, des menuisiers et des architectes dans toute la Suisse. Pour BRUNEX, le développement durable est synonyme de prévoyance écologique et de responsabilité économique vis-à-vis de nos partenaires, de nos collaborateurs et de notre port d'attache. C'est dans cet esprit que nous nous rallions aux objectifs définis dans le Standard Construction durable Suisse (Bâtiment) de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).



FSC®

Dès 2004, BRUNEX a misé sur le bois issu d'une gestion forestière durable. Pour soutenir cette mise à profit écoresponsable et socialement acceptable des forêts, nous proposons aujourd'hui en option des types de portes en bois certifié FSC®. La production sur mesure, la diversité d'exécutions typique de BRUNEX, ainsi que la commande de fonctions de sécurité et de confort demeurent inchangées. Et notre portefeuille FSC® continue de croître : le service de développement de produits BRUNEX s'investit à fond pour pouvoir mettre à la disposition des revendeurs spécialisés, des menuisiers et des architectes un choix toujours plus important d'alternatives durables.

EPD

ÉCOBILAN POUR TOUS LES PRODUITS

Les déclarations environnementales des produits (EPD) sont de plus en plus souvent des critères décisifs pour l'établissement de devis et la passation de commandes réussis. En effet, les analyses du cycle de vie révèlent l'impact environnemental des produits – de l'achat des matières premières à la production, de l'utilisation à l'élimination et au recyclage. BRUNEX est en mesure de présenter des EPD pour tous les produits et les met à disposition sur son site pour téléchargement. Le service de développement BRUNEX utilise les données collectées pour optimiser la durabilité de nos produits et process.



PORTES POUR SALLES BLANCHES

Une réduction de l'emploi de nettoyants puissants préserve l'environnement et le budget des utilisateurs. Les surfaces étanches et sans joint des portes pour salles blanches de BRUNEX contribuent à cet objectif dans les hôpitaux et les secteurs de production sensibles. D'autres surfaces BRUNEX peuvent certifier (norme SN EN 16615/2015) qu'elles sont faciles à nettoyer et à désinfecter.



CERTIFICATION POUR TOUS LES ÉLÉMENTS FINIS

Portes BRUNEX 90 % en dessous de la valeur indicative pour les COV. L'émission de composés organiques volatils (COV, dont le formaldéhyde) dans l'air intérieur est un sujet important pour les personnes soucieuses de leur santé. Une bonne qualité de l'air ambiant est entre autres exigée par le Standard de Construction durable Suisse (Bâtiment) et par Minergie-Eco, raison pour laquelle BRUNEX a soumis l'ensemble de son portefeuille, variantes d'exécution et de surfaces comprises, à des contrôles sur les COV. Trois processus de contrôle différents ont permis de constater que les portes BRUNEX sont largement en deçà des critères d'émission – en particulier grâce à la modernité de sa production et aux matériaux employés.



LIGNE « PUR » DE BRUNEX®

La ligne PUR de BRUNEX offre le développement durable sous forme de solution complète : les portes et les cadres sont réalisés sur mesure, sont disponibles à 1 et 2 vantaux et peuvent être exécutés comme éléments fonctionnels avec protection incendie, phonique et climatique. L'emploi de bois et matériaux dérivés du bois certifiés FSC, de colle exempte de formaldéhyde et de matériaux à faible émission, la certification COV et les attestations EPD qualifient les portes de la ligne PUR pour les Bâtiments verts. Elles sont ainsi la solution pour les clients aux attentes très poussées en matière de développement durable et pour les appels d'offres publics pour des prestations de construction écologiques exigeantes.

Exemple : ouvrant avec surface vernie	Exigence	Valeur d'essai
Formaldéhyde :	< 10 µg/m ³ pour la classe d'émission A+	4 µg/m ³
Conversion en ppm :	< 0.008 ppm classe d'émission A+ < 0.02 ppm Lignum	0.0032 ppm
TCOV :	< 1000 µg/m ³ pour la classe d'émission A+	140 µg/m ³

DISTRIBUTEURS ET ENTREPOSEURS BRUNEX

SUISSE ALLEMANDE

Herzog-Elmiger AG
Amstutzweg 8
6010 Kriens
Tél. 041 317 50 50
www.herzog-elmiger.ch

Holzwerkstoffe Gfeller AG
Riedlöser 5
7302 Landquart
Tél. 081 300 66 00
www.hws-gfeller.ch

Holzwerkstoffe Frauenfeld AG
Zürcherstrasse 335
8500 Frauenfeld
Tél. 052 723 40 40
www.hws-frauenfeld.ch

Holzwerkstoffe Reiden AG
Industriestrasse 11
6260 Reiden
Tél. 062 758 25 25
www.hws-reiden.ch

Holzwerkstoffe Notter AG
Oberebenstrasse 57
5620 Bremgarten
Tél. 056 633 53 54
www.hws-notter.ch

HG Commerciale
Schwanengasse 51
2501 Biel
Tél. 032 366 55 55
www.hgc.ch

H + Z Rohrbach AG
Hauptstrasse 29
4938 Rohrbach
Tél. 062 957 60 00
www.hz-rohrbach.ch

Küchler AG
Industriestrasse 3
8952 Schlieren
Tél. 044 738 31 02
www.kuechler.ch

FARa Holz AG
Sagistrasse 10
6300 Zug
Tél. 041 531 20 30
www.faraholz.ch

Küng Platten AG
Menznauerstrasse 15
6130 Willisau
Tél. 041 972 76 76
www.kueng-platten.ch

KURATLE & JAECKER AG
Bahnhofstrasse 311
5325 Leibstadt
Tél. 058 470 60 60
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Müllibachstrasse 40
8107 Buchs
Tél. 058 470 63 10
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Wölferstrasse 17
4414 Füllinsdorf
Tél. 058 470 62 60
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Rehagstrasse 154
3018 Bern
Tél. 058 470 60 30
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Industriestrasse 24
5036 Oberentfelden
Tél. 058 470 60 20
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Industriestrasse 25
9430 St. Margrethen
Tél. 058 470 60 80
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Weinfelderstrasse 31
8560 Märstetten
Tél. 058 470 61 10
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Industriestrasse 1
4704 Niederbipp
Tél. 058 470 60 40
www.kuratlejaecker.ch

KURATLE & JAECKER AG
Industrie Nord 8
5643 Sins
Tél. 058 470 61 60
www.kuratlejaecker.ch

Michel + Jenni AG
Hühnerhubelstrasse 69
3123 Belp
Tél. 031 818 18 18
www.michel-jenni.ch

SPA Sperrholzplatten AG
Neumattstrasse 6
5000 Aarau
Tél. 062 822 33 02
www.spa-aarau.ch

Stark AG
Industriestrasse 1
9450 Altstätten
Tél. 071 757 51 11
www.stark.ch

sz proholz ag
Flughofstrasse 45
8153 Rümlang
Tél. 043 411 70 80
www.saxerzimmermann.ch

Gétaz-Miauton SA
Lonzastrasse 2
3930 Visp
Tél. 027 948 85 00
www.getaz-miauton.ch

Bringhen AG
Kantonstrasse 32
3930 Visp
Tél. 027 948 84 20

Thüring AG
Holz + Bau Forum Thüring
Mailand Strasse 31
4053 Basel
Tél. 061 337 98 00
www.thuring-ag.ch

SUISSE ROMANDE

LEUBA HIAG SA
Route des lles 1
1870 Monthey
Tél. 058 470 61 00
www.monthey@leubahiag.ch

LEUBA HIAG SA
Rue Babylon 15
1227 Carouge
Tél. 058 470 60 90
www.carouge@leubahiag.ch

LEUBA HIAG SA
Chemin des Planchettes 3
1032 Romanel-sur-Lausanne
Tél. 058 470 66 66
www.info@laubahiag.ch

Glasson-Miauton SA Bulle
Route de Fribourg 1
1630 Bulle
Tél. 026 913 66 33
www.glasson-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Route André Piller 1
1762 Givisiez
Tél. 026 467 81 11
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Z.I. les Orlons
1860 Aigle
Tél. 024 468 61 00
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Chemin du Vallon 23
1030 Bussigny
Tél. 021 702 01 11
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Route de Jeunes 15-17
1227 Carouge
Tél. 022 918 15 00
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Route de Peupliers 17
1964 Conthey
Tél. 027 345 36 37
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Ch. des Malpierrez 1
2088 Cressier
Tél. 032 755 96 96
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Z.I. la Veyre
1806 St. Lègier
Tél. 021 923 37 00
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Champ-Collin 15
1260 Nyon
Tél. 022 994 90 00
www.getaz-miauton.ch

Gétaz-Miauton SA
Rue des Uttins 29
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 86 00
www.getaz-miauton.ch

Buser + Matériaux SA
Rue de l'Ancienne Pointe 12
1920 Martigny
Tél. 027 721 71 46

Dubat SA
Chemin de la Chèvre 1
1400 Yverdon-les-Bains
Tél. 024 424 13 12

HG Commerciale
Bielstrasse 51
3902 Glis
Tél. 027 921 10 49

HG Commerciale
Rte des Jeunes 87
1227 Carouge
Tél. 022 308 18 05

HG Commerciale
Rte du Petit-Moncor 11
1752 Villars-sur-Glâne
Tél. 026 460 81 71
www.hgc.ch

Matériaux PLUS SA
Rue du Léman 24
1920 Martigny
Tél. 027 722 28 85
www.materiauxplus.ch

Valbois SA
Route des Rottes 3
1964 Conthey
Tél. 027 346 60 03
www.valbois-sa.com

Bourquin Bernard SA
Ch. Ch. Adrien-Stoessel 32
1217 Meyrin
Tél. 022 782 25 00

TESSIN

Edilcentro Wullschleger SA
Via del Tiglio 6
6512 Giubiasco
Tél. 091 850 45 45
www.edilcentro.ch

Regusci Reco SA
Via San Gottardo 98
6500 Bellinzona 5
Tél. 091 820 23 23
www.reguscireco.ch

Taiana SA
6928 Manno-Lugano
Tél. 091 610 01 01
www.taiana.ch

ENTREPOSEUR – Vous trouverez de plus amples informations sur notre programme en stock BRUNEX sur notre site Internet www.brunex.ch sous commerce spécialisé

1 Généralités

- 1.1 Les rapports juridiques entre Fabrique de portes Brunegg SA (désignée ci-dessous également par « fournisseur ») et le client sont régis en priorité par les contrats écrits conclus au cas par cas. En l'absence d'accord spécifique, les présentes conditions générales de vente et de livraison constituent la base juridique exclusive pour toutes les transactions avec le fournisseur. D'éventuelles conditions générales commerciales ou conditions d'achat du client ou de tiers comprenant des clauses divergentes ne sont valables que lorsqu'elles sont reconnues expressément et par écrit par le fournisseur. Si le client n'accepte pas la présente réglementation, il doit le signaler immédiatement par écrit au fournisseur. En cas d'opposition écrite, le fournisseur se réserve le droit de retirer ses offres et ses livraisons, sans les remplacer par des offres ou livraisons alternatives, et cela sans que le client ne puisse en déduire des droits quels qu'ils soient à l'égard du fournisseur. Par la présente, le fournisseur refuse expressément que le client se réfère à ses propres conditions générales.
- 1.2 Les conditions générales de vente et de livraison du fournisseur sont contraignantes dès qu'elles sont déclarées applicables sur l'offre du fournisseur ou sur la confirmation de commande.
- 1.3 Les catalogues, les listes de prix etc. ne peuvent être considérées comme des offres fermes, raison pour lesquelles une simple commande n'équivaut pas à la conclusion d'un contrat. Le contrat n'est conclu que lorsque le client a reçu la confirmation écrite du fournisseur. La confirmation de commande doit être vérifiée immédiatement dès réception quant à sa teneur et son exactitude. Une lacune éventuelle et/ou un défaut dans la confirmation de commande sont à signaler immédiatement au fournisseur. En l'absence d'une telle notification, le contrat est établi conformément au contenu de la confirmation de commande.
- 1.4 Tous les accords et déclarations juridiques des parties contractantes doivent être fixés par écrit pour être valables. L'on ne peut renoncer à cette exigence que sous la forme écrite.
- 1.5 Si certaines des présentes dispositions sont invalides ou deviennent invalides, cela n'a pas d'incidence sur la validité des autres dispositions du contrat. La disposition invalide doit être remplacée par une réglementation qui se rapproche le plus possible des intentions des parties et du but économique poursuivi.

2 Fixation des prix & facturation

- 2.1 Quant aux prix figurant dans les catalogues et les listes de prix du fournisseur, il s'agit de prix indicatifs, non contraignants. Les modifications de prix, de production et d'assortiment demeurent en tout temps réservées.
- 2.2 Seuls les prix de l'offre ou de la confirmation de commande font foi. Les offres sont limitées dans le temps selon les indications qui y figurent.
- 2.3 Tous les prix s'entendent en francs suisses hors TVA, départ usine.
- 2.4 Toutes les livraisons se font par transitaire, les coûts qui en découlent étant facturés par le fournisseur au client conformément à la réglementation du fournisseur régissant les frais de transport, en vigueur au moment déterminant. Le fournisseur choisit au mieux les modalités d'expédition, sans garantir pour autant le transport le moins onéreux. Le client ou le destinataire assume dans tous les cas les risques liés au transport. Si la livraison comporte 40 exemplaires ou plus d'un produit et si la date et les adresses de livraison sont les mêmes pour tous les articles, la livraison s'opère franco domicile.
- 2.5 L'emballage n'est pas repris. Les longues palettes de Brunex sont facturées et portées en crédit si elles sont retournées. Il en va de même pour les palettes EURO qui ne sont pas rendues en échange.
- 2.6 Pour des livraisons express (délai de livraison de moins de huit [8] jours ouvrables), un supplément de 10% de la valeur de la marchandise sera facturé.
- 2.7 Lors de modifications importantes des documents de facturation déterminants, en particulier lors de variations du cours de change, le fournisseur se réserve le droit d'adapter ses prix pour toute livraison non encore effectuée.

3 Confection

La confection des objets livrés s'effectue en conformité des listes de pièces et de mesures fournies par le client. Les prix mentionnés dans les catalogues et listes de prix du fournisseur s'appliquent aux commandes techniques précises et détaillées qui parviennent au fournisseur sur ses propres formulaires de traitement ou de commande et qui sont prêtes à être traitées. Si des questions ou des précisions sont nécessaires et que des mesures doivent être prises sur place, le fournisseur se réserve le droit de facturer un forfait raisonnable pour les frais.

4 Déclaration d'origine du bois

Tous les matériaux dérivés du bois et tous les bois massifs utilisés par le fournisseur proviennent d'entreprises de gestion forestière ou de producteurs connus de lui. Les types de bois utilisés sont mentionnés dans les catalogues et les listes de prix et les informations sur leurs origines se trouvent sur la page d'accueil du fournisseur ou sont disponibles sur demande.

5 Conditions de paiement

Si le client effectue son versement dans un délai de 10 jours (dès la date de facturation), il a le droit de déduire un escompte de 2 % ; sinon le paiement doit être fait net à 30 jours, sans déduction. A l'échéance du délai de paiement de 30 jours, un intérêt moratoire de 8% est perçu; en outre, tous les frais découlant d'un versement tardif seront facturés. Des déductions non justifiées seront réclamées.

6 Délais & dates de livraison

Le fournisseur s'efforcera à tout moment de respecter les délais de livraisons qu'il a indiqués et soigneusement estimés, ce même en cas d'imprévu, sans pour autant assumer de garantie juridique à cet égard. Cela est en particulier valable en cas de force majeure et en présence d'autres circonstances indépendantes de sa volonté, telles que perturbation de

l'exploitation, machines défectueuses, retard de livraison des sous-traitants, etc. En pareilles circonstances, le client ne peut pas annuler le contrat ou faire valoir de quelconques prétentions en dommages-intérêts à raison d'un retard de livraison. Le respect des délais de livraisons implique en outre que le client remplisse ses obligations, telles que la notification des spécifications, etc. dans les délais requis.

7 Vérification des objets livrés et avis de livraison défectueuse

- 7.1 Les objets livrés doivent être vérifiés immédiatement dès réception quant à leur intégralité (quantité, dimensions) et quant à l'absence de défauts. En présence d'un envoi ayant subi des dommages pendant le transport, l'acceptation doit se faire sous réserve et le transitaire concerné doit être avisé immédiatement en vue de l'établissement des faits et de la sauvegarde des droits.
- 7.2 Les éventuelles quantités manquantes et/ou les défauts sont à signaler immédiatement au fournisseur par écrit en précisant les détails (quantité manquante, type de défaut), au plus tard dans un délai de huit (8) jours ouvrables dès réception de la livraison en question.
- 7.3 Les défauts qui ne peuvent être constatés même au moyen d'une vérification soignée dans le délai de 8 jours (défauts cachés) doivent être signalés au fournisseur immédiatement après leur découverte par écrit et moyennant indication détaillée des défauts.

8 Garanties

- 8.1 Le fournisseur garantit que les objets livrés peuvent être utilisés en conformité des prévisions et, le cas échéant, selon les spécifications du produit. Une garantie pour des qualités promises n'existe que si de telles qualités ont fait l'objet d'une garantie écrite; tel est en particulier le cas de la capacité ignifuge des éléments coupe-feu. Le fournisseur répond de ses conseils et de recommandations qu'en présence d'une faute intentionnelle.
- 8.2 Le fournisseur s'engage selon son choix, à la demande écrite du client, à remettre en état, à remplacer par des marchandises irréprochables ou à indemniser à hauteur du montant facturé toutes les parties de la livraison dont il est établi qu'elles sont endommagées ou inutilisables en raison d'un défaut de construction, de l'emploi d'un matériau inapproprié ou encore d'une exécution défectueuse, et à condition que les défauts aient été découverts pendant la période de garantie et qu'ils aient été signalés dans les délais stipulés sous chiffre 7. Les parties remplacées redeviennent la propriété du fournisseur.
- 8.3 Des frais éventuels découlant du démontage, du transport et du remontage d'objets défectueux sont à la charge du client et ne sont pas remboursés par le fournisseur. Tel est également le cas des travaux de modification ou de réparation entrepris sans avoir consulté au préalable le fournisseur.
- 8.4 Pour autant qu'il n'en ait pas été décidé autrement, la période de garantie s'étend sur un (1) an.
- 8.5 La période de garantie débute à l'arrivée de la livraison. Si l'envoi ou la réception de la livraison sont retardés par des circonstances sur lesquelles le fournisseur n'a pas d'influence, la période de garantie prend fin au plus tard dix-huit mois après la communication de la disposition à envoyer la marchandise.
- 8.6 La garantie s'éteint avant terme si les objets livrés ont subi, sans l'accord écrit du fournisseur, des interventions, des modifications ou des réparations de la part du client ou d'un tiers, ou si le client n'avertit pas immédiatement le fournisseur de l'apparition d'un défaut en lui donnant l'occasion d'éliminer ce défaut.

9 Exclusion de garantie

- 9.1 A l'exception de celles stipulées au chiffre 8, toutes les réclamations, quel que soit le motif juridique invoqué, sont expressément exclues, en particulier la résiliation de vente, la réduction du prix ainsi que le remplacement de tous dommages pour défaut ou dommages consécutifs, pour autant qu'une telle exclusion ne soit pas contraire à des dispositions légales impératives.
- 9.2 Sous réserve de dispositions légales impératives, le client ne peut en aucun cas faire valoir une prétention contractuelle ou délictuelle relative à une indemnisation des dommages qui n'ont pas été causés directement à l'objet de la livraison, tels que notamment interruption de production, absence d'usage, pertes de commandes, économies non réalisées, manque à gagner, de même que tout autre dommage direct ou indirect.
- 9.3 L'exclusion de garantie est aussi expressément valable pour des prétentions contractuelles et extracontractuelles découlant d'actions et/ou d'omissions de personnes, d'employés et d'auxiliaires intervenant à la demande ou pour le compte du fournisseur.

10 Droit d'auteur, droit des brevets et des marques

Les marques, les dessins et les documents relatifs aux projets restent la propriété du fournisseur. Il est interdit de les reproduire, de les utiliser ou de les céder à des tiers sans son autorisation expresse.

11 Pacte de réserve de propriété

Le fournisseur reste propriétaire de tous les produits vendus jusqu'au versement intégral du prix d'achat et est autorisé à faire porter une inscription dans le registre des pactes de réserve de propriété.

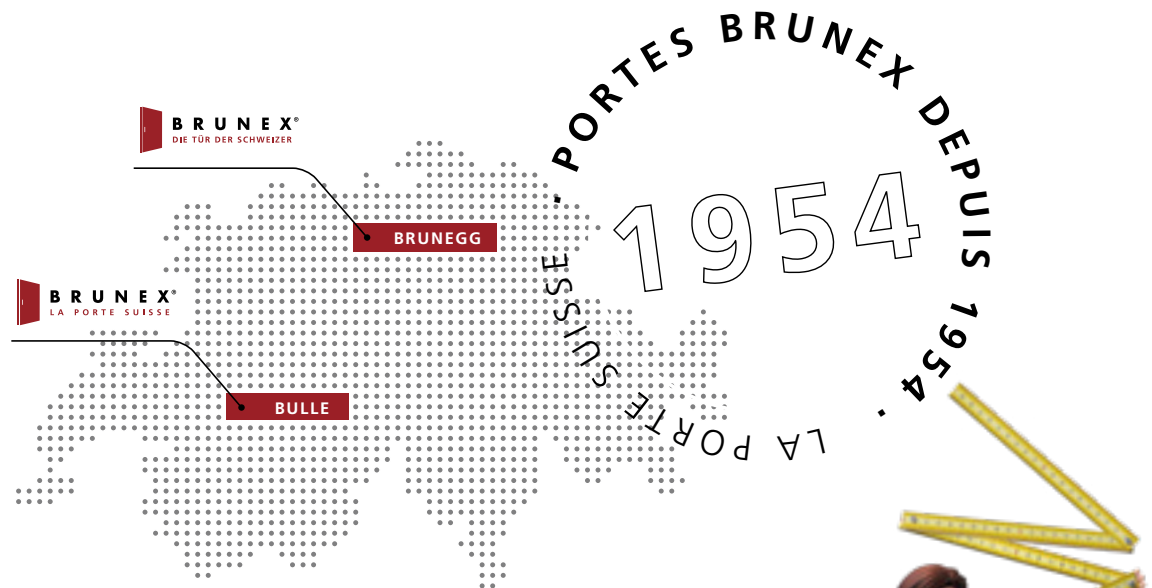
12 Droit applicable et for juridique

- 12.1 Le rapport contractuel est soumis au droit matériel suisse à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises du 11 avril 1980 (Convention de Vienne).
- 12.2 Pour tout litige découlant de ce contrat, ainsi que ceux touchant à la validité du contrat ou de ces conditions générales, ce sont toujours, mais pas exclusivement, les tribunaux compétents du siège du fournisseur qui sont compétents. Le fournisseur est dès lors libre d'introduire une poursuite ou d'ouvrir action contre le client en tout autre for prévu par la loi.

Vous trouverez de plus amples informations sur nos produits sur www.brunex.ch.

Sous réserve de fautes d'impression, d'erreurs et de modifications. Il existe une liste des prix spécifique au COMBIModul.

Edition 2021-1



myBRUNEX:

CONFIGURATION SÉCURISÉE EN LIGNE.

Le portail en ligne myBRUNEX, ce sont des possibilités pour passer commande et profiter de services étendus – facile, direct et numérique.



Calculateur BRUNEX



Assortiment en stock Porte24 BRUNEX



Configurateur BRUNEX



DoP – Déclaration électronique des performances



Moteur de recherche de produits BRUNEX



Service de commande BRUNEX SUR MESURE

Faites un test sur :

WWW.BRUNEX.CH/BOP

Vous trouverez de plus amples informations sur nos produits sur www.brunex.ch.

Sous réserve de fautes d'impression, d'erreurs et de modifications. Il existe une liste des prix spécifique au COMBIModul.

Edition 2021-1

TÜRENFABRIK BRUNEGG AG

Kirchstrasse 3 • 5505 Brunegg • Schweiz • Telefon +41 (0) 62 887 30 50
Rue de Vevey 218 • 1630 Bulle • Suisse romande • Telefon +41 (0) 26 913 03 20

verkauf@brunex.ch
www.brunex.ch

